

LE SITE FINEODIS.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques](#) : **Danger !**

Tag: [Enquête](#)



Le site propose comme beaucoup d'autres d'investir dans le vin. Ce produit apparu dans le supermarché de l'arnaque depuis 2018 n'est pas le plus important des produits vendus mais fait beaucoup de victimes. Il est toujours usurpé le nom d'une vraie société totalement étrangère à cette arnaque. Les plus values annoncées dans le tableau que nous publions n'existent pas.

Le site internet

Il a été créé le 19/04/2026. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/fineodis.com>

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 02 70 14 49 23

Les faux noms

Le site utilise :

- Mme Christelle LEROY

Les produits

Il est proposé d'investir dans le vin. Nous vous laissons apprécier les bénéfices indiqués...

EXEMPLE client pendant 2 mois avec un apport de 5018 euros

Date d'achat	Vins ou Champagnes	Prix d'achat	Meilleure offre reçue	Plus-value	Temps de revente	Bénéfices	Total Balance
09/09/25	La Tache Grand Cru RConti 1999 3 Bouteilles	5018 €	5374 €	7.10%	21 jours	356 €	5374 €
30/09/25	Yquem 1er Cru Classé 2008 12 Bouteilles	5374 €	5805 €	8.00%	22 jours	429 €	5805 €
24/10/25	Chateau Margaux 1983 14 Bouteilles	5805 €	6229 €	7.31%	18 jours	424 €	6229 €
15/11/25	Mouton Rothschild 1990 16 Bouteilles	6229 €	6727 €	8.00%	15 jours	498 €	6727 €

RÉSULTAT NET APRES 2 MOIS

Investissement de départ	Bénéfices réalisés	Total après 2 mois
5018 €	1709 €	6727 €

Les informations juridiques

Il est usurpé le nom d'une société totalement étrangère à cette arnaque. L'objet social - L'acquisition, la gestion de toute valeur mobilière notamment par la prise de participation dans toute société ou groupement quelque soit son domaine d'activité, l'exécution de toutes prestations de services en général ne permet pas de vendre du vin :

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plaît, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

